

Immatriculation canadienne.—Aux termes de la Partie I de la loi sur la marine marchande du Canada, tous les navires dépassant 15 tonneaux nets doivent être immatriculés ainsi que les bateaux de plaisance de plus de 20 tonneaux; l'immatriculation est facultative pour les navires de tonnage inférieur, mais, s'ils sont munis d'un moteur de 10 HP ou plus, ils doivent être porteurs d'un permis. L'article 6 de la loi en limite la propriété à des sujets britanniques ou à des sociétés constituées sous le régime des lois d'un pays du Commonwealth ou de la République d'Irlande et ayant leur siège dans ces pays. En vertu du *British Commonwealth Merchant Shipping Agreement*, tous les navires du Commonwealth sont désignés d'une façon générale comme «navires britanniques»; un navire qui devrait être immatriculé, mais ne l'est pas, ne bénéficie pas des avantages accordés aux navires britanniques. Les navires en projet ou en chantier peuvent être inscrits, avant l'immatriculation, par un directeur de l'immatriculation dans l'un ou l'autre des 75 ports d'enregistrement, au Canada.

1.—Navires immatriculés au Canada, par province, 31 décembre 1962-1964

NOTA.—Les chiffres à partir de 1935 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s antérieurs, à partir de l'édition de 1941.

Province ou territoire	1962		1963		1964	
	Nombre	Tonnes brutes	Nombre	Tonnes brutes	Nombre	Tonnes brutes
Terre-Neuve.....	809	77,194	810	82,784	849	88,735
Île-du-Prince-Édouard.....	752	20,250	779	20,219	819	20,922
Nouvelle-Écosse.....	6,326	148,198	6,600	155,388	6,943	166,439
Nouveau-Brunswick.....	2,126	78,856	2,232	91,936	2,326	116,092
Québec.....	2,678	814,444	2,780	892,466	2,912	919,936
Ontario.....	2,425	888,440	2,462	917,653	2,465	914,475
Manitoba.....	105	16,808	109	17,586	119	19,657
Saskatchewan.....	—	—	—	—	1	108
Alberta.....	12	681	12	681	12	686
Colombie-Britannique.....	6,755	653,433	7,006	678,598	7,266	709,682
Yukon.....	6	1,435	6	1,435	6	1,435
Total.....	21,994	2,699,739	22,796	2,858,746	23,718	2,968,147

Trafic par eau.—Les chiffres de 1955 et 1956 qui paraissent au tableau 2 se limitent au cabotage international de marchandises à destination ou en provenance des ports douaniers. En janvier 1957, la statistique du cabotage s'est étendue à la jauge des navires et au tonnage du fret relevés par les ports non douaniers. Les ports ne sont pas tenus de déclarer les navires de moins de 15 tonneaux de jauge nette au registre, ni les navires de la marine, ni, depuis 1962, les bateaux de pêche.

2.—Navires entrés dans les ports canadiens, 1955-1964

NOTA.—Les chiffres à partir de 1929 figurent au tableau correspondant des *Annuaire*s précédents, à compter de celui de 1941.

Année	Service étranger		Cabotage		Total	
	Navires	Jauge nette au registre	Navires	Jauge nette au registre	Navires	Jauge nette au registre
1955 ¹	34,432	58,018,365	86,010	67,228,840	120,442	125,247,205
1956 ¹	35,315	63,105,100	88,640	75,220,366	123,955	138,325,466
1957.....	35,352	66,149,552	104,079	76,535,160	139,431	142,684,712
1958.....	30,710	57,738,034	100,234	76,197,625	130,944	133,935,659
1959.....	33,251	67,526,464	110,702	85,536,408	143,953	153,062,872
1960.....	33,397	74,805,002	120,125	88,493,116	153,522	163,298,118
1961.....	31,832	77,140,524	115,339	91,157,708	147,171	168,298,232
1962.....	30,269	81,942,501	112,325	87,767,018	142,594	169,709,519
1963.....	29,169	87,385,238	107,232	87,257,470	136,401	174,642,708
1964.....	29,809	92,799,912	105,186	91,007,726	134,995	183,807,638

¹ Mouvements à destination ou en provenance des ports douaniers seulement (voir texte ci-dessus).